

Réf: 05/DOT/SDTO/DRT/2023.

Saida le : 05/03/2023

Le Directeur Opérationnel de Télécommunication de SAIDA

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise

BERKIOUA CHIKH

N° Tél : 0661 322 080

OBJET : Deuxième Mise en demeure

- Vu au Contrat N°: 07/SDFS/DAL/ 2022 du 09/03/2022 conclu avec l'entreprise BERKIOUA CHIKH portant la Réalisation des infrastructures d'accueil, pose et raccordement câble à fibres optiques :
 - LOT 06: JD Bourached-Moulay Laarbi
- Vu le Bons de commande N° 220089 du 20/09/2022.
- Vu l'invitation publiée dans le site WEB D'Algérie Telecom en date du 10/01/2023.
- Première mise demeure envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 30/01/2023.
- Vu l'article N° 143.5 de passation des marché AT ; relatif à la procédure de mise en demeure.
- Vu l'article N°38 du cahier des charges relatif à la condition de résiliation.
- Vu le retard enregistré à la reprise des travaux de votre projet.

Votre absence nous incombe un retard considérable de notre plan d'action et influe négativement sur l'avancement de ce projet.

Vous êtes mis en demeure d'exécuter vos engagements contractuels et ce dans un délai de 08 jours sous peine de résiliation conformément aux clauses contractuels.

Le Directeur Opérationnel des Télécommunications



ALGERIE TELECOM - SPA
Le Directeur Opérationnel Des Télécommunications
de Saida
Signé : Mr. FERNANE Rabah